



**Concours photo
« Flash the trash »
20 mars 2020**

Préambule

A l'occasion de la « Journée de la justice » le 20 mars prochain, la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!» organise un concours photo autour du thème « Flash the trash ». (www.20mars.be)

L'état déplorable de la justice belge n'est un secret pour personne (manque de moyens humains et financiers, bâtiments décrépis et délabrés, arriéré judiciaire, etc.). Cette situation asphyxie le système judiciaire qui tourne au ralenti et ce, au détriment du justiciable.

L'objectif de ce concours est d'attirer l'attention des autorités et du public sur cette lente agonie du système judiciaire belge afin que les choses changent.

Les personnes qui souhaitent partager leur vision de l'état préoccupant de notre justice sont donc invitées à le faire conformément aux conditions décrites ci-après :

Règlement du concours

▪ Qui organise ce concours ?

Ce concours est organisé par les différentes associations et institutions composant la plateforme « L'Etat de droit, j'y crois ! ».

Pour les besoins du concours, le siège social de la Plateforme est situé à l'adresse du Conseil consultatif de la magistrature, Avenue de Waterloo, 70 à 1000 Bruxelles.

Par sa participation, le participant déclare accepter l'intégralité du règlement et toute décision relative à ce concours photographique.

Aucun entretien téléphonique ni aucune correspondance ne seront assurés à propos du règlement. La plateforme « L'Etat de droit, j'y crois ! » peut, à tout moment, apporter des modifications au règlement, par simple notification sur le site www.20mars.be.

Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure, indépendamment de sa nationalité ou de son domicile (Belgique ou étranger).

Comment participer ?

La participation à ce concours est gratuite. Vous pouvez soumettre vos photos jusqu'au 17 mars 2020 à minuit. Aucune soumission déposée au-delà de ce délai ne sera prise en considération.

Seules les photos numériques (couleur ou noir et blanc), au format JPEG seront acceptées. Les photos doivent être envoyées dans leur format original (permettant idéalement un agrandissement de qualité, en format de l'ordre de 100X150).

Le nom de chaque fichier reprendra l'initiale du prénom, le nom du participant et le numéro de la photographie (ex : JDupont01, JDupont02...).

Vous pouvez soumettre le(s) photo(s) à concours@avocats.be (via <https://wetransfer.com/>).

Votre portfolio de 4 photos maximum doit être accompagné des éléments suivants : date, localisation, auteur et titre éventuel.

Composition du jury

Les membres du jury seront sélectionnés par la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!». Le public sera composé de personnalités publiques belges issues du monde artistique.

Procédure d'évaluation

Le jury réalisera une présélection de 12 photos parmi les photos envoyées. Ces 12 photos seront exposées, après le 20 mars, au Palais de Justice de Bruxelles et dans d'autres lieux de justice du pays.

De cette présélection, le jury choisira la photo gagnante.

La décision du jury sera considérée comme irrévocable : elle ne pourra en aucun cas être contestée ou faire l'objet d'une correspondance sous quelque forme que ce soit. Lors de l'évaluation, le jury accordera surtout de l'attention aux éléments suivants : l'originalité de la photo, son degré de qualité et le lien avec le thème « Flash the trash ».

Les personnes qui soumettront les 12 meilleures photos seront personnellement informées de leur résultat par la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!».

Droits et publication

En participant, vous déclarez et garantisiez à la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!» que vous disposez de l'intégralité des droits d'auteur et de propriété intellectuelle sur la photo envoyée et que vous en êtes le seul auteur. Vous préservez la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!» contre tout recours, de quelque nature que ce soit, par rapport à l'exploitation, la reproduction et l'utilisation des photos que vous soumettez. Vous déclarez aussi par votre participation que si une ou plusieurs personnes figurent sur les photos que vous soumettez, ces personnes vous ont autorisé(e) à reproduire leur portrait.

Vous devez avoir pris personnellement la photo que vous soumettez.

Le droit d'auteur sur la photo est transmis à la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!». Ce transfert de droits d'auteur à la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!» est une condition pour participer au concours.

Les photos soumises peuvent être utilisées dans la communication assurée par et à propos de la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!», et ce aussi bien pendant qu'après le concours.

Comment nous contacter ?

Si vous rencontrez des problèmes lors de l'envoi de votre photo ou si vous avez d'autres questions à propos du concours, vous pouvez envoyer un courriel à concours@avocats.be. Mentionnez toujours dans l'objet « *Concours photo « Flash the trash » 2020* ».

Aucune correspondance ni aucune discussion ne seront assurées à propos du règlement du concours, de son organisation et/ou de ses résultats.

Non-responsabilité

En participant au concours, le participant accepte tous les points du règlement, ainsi que toute modification ou décision que les organisateurs devraient prendre en raison de circonstances imprévues.

Les photos et matériaux envoyés ne seront pas renvoyés et deviendront la propriété des associations et institutions membres de la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!». Les photos choquantes ou illustrant des personnes qui n'en ont pas autorisé la publication ne pourront pas être acceptées. Les photos affichant un caractère commercial ou discriminatoire ne seront pas acceptées non plus. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Le refus des photos ne peut faire l'objet d'aucun recours, ne doit pas être motivé et aucune correspondance ne sera assurée à ce propos.

En cas de publication, la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!» ne peut pas être tenue pour responsable des réclamations ou des plaintes de personnes apparaissant sur les photos. Cette responsabilité incombe au participant.

Toute tentative de fraude est sanctionnée par l'exclusion immédiate du participant.

Par sa simple participation, chaque participant autorise automatiquement et irrévocablement la publication de son nom et de sa photo, ainsi que son identification en tant que participant au concours, et il renonce à tous les droits à ce niveau.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter, raccourcir ou annuler le concours ou une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent. La Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!» ne peut pas être tenue pour responsable en cas de modifications ou d'annulation du concours photo, suite à un cas de force majeure.

Protection de la vie privée

Préambule : information des utilisateurs

Conscient de l'importance d'assurer la confidentialité des données, la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!» prend des engagements forts vis-à-vis de la protection des données à caractère personnel.

Aussi, la présente politique de protection des données a pour objectif de vous informer sur le traitement de vos données à caractère personnel ainsi les engagements et mesures pris

afin de veiller à leur protection dans le cadre plus spécifique du jeu-concours photo « Flash the trash ».

Conformément aux dispositions légales relatives à la protection des données à caractère personnel, en ce compris le Règlement général relatif à la protection des données, la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!» vous informe sur les traitements de données à caractère personnel qu'il met en œuvre. Ainsi, elle vous informe :

- des données collectées et traitées ;
- de la finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées ;
- des destinataires des données ;
- des délais de conservation des données ;
- de vos droits d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification aux informations qui vous concernent, de votre droit d'opposition pour des motifs légitimes, de la durée de conservation des catégories de données traitées.

Par ailleurs, vous pouvez trouver l'ensemble des informations relatives à l'ensemble des traitements de la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!», ainsi qu'aux modalités de réalisation de vos droits en qualité de personne concernée sur le site d'Avocats.be.

Données collectées et traitées

Nous veillons à ne collecter que des données strictement nécessaires à la finalité des traitements mis en œuvre et notamment : votre nom, prénom et adresse mail.

De manière générale, nous collectons vos données directement auprès de vous à l'occasion de votre inscription.

Nous pouvons par ailleurs être amenés à traiter vos données sans les avoir collectées directement auprès de vous. Tel est le cas si vous avez posé pour l'un des participants à notre jeu-concours.

Dans cette hypothèse, ces données relatives à votre apparence physique (sexe, couleur de cheveux, couleurs d'yeux, ...) nous sont transmises par le photographe participant au jeu-concours et ce conformément au point « Droits et publication » des présentes conditions.

Finalités de la collecte

Les traitements mis en œuvre répondent à des finalités explicites, légitimes et déterminées.

Ainsi, vos données sont traitées principalement pour les finalités suivantes : L'organisation du concours photos « Flash the trash », depuis la gestion des inscriptions à la gestion de la remise des résultats.

Ces finalités ont été portées à la connaissance du « Data Protection Officer » d'AVOCATS.BE qui a veillé à ce qu'elles soient intégrées dans le registre de traitement de cette organisation.

Destinataires des données

Vos données à caractère personnel peuvent être rendues accessibles aux membres de notre personnel, strictement pour les besoins de la réalisation de nos obligations et des modalités d'organisation du concours.

En outre, en fonction de nos besoins, nous pouvons être amenés transférer vos données à caractère personnel à nos sous-traitants, qui ne traitent des données que sur base de nos instructions. Nous leur transférons dans le cadre de nos contrats ou lorsque nous les utilisons à des fins techniques.

Dans tous les cas, nous restons votre point de contact par rapport à vos données. Au même titre que nous, nous leur demandons de veiller au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nous veillons également à ce que ceux-ci respectent la présente politique

Nous partageons aussi vos données avec et via Facebook, qui agit en qualité de responsable conjoint dans le cadre de l'organisation de ce jeu-concours, conformément à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne.

Conservation des données

La Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!» ne conserve vos données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Après le jeu-concours, les données des participants seront supprimées. Les données des personnes apparaissant sur les photographies seront supprimées si la photo n'est ni sélectionnée, ni lauréate de notre concours.

Pour le reste les données seront conservées tant que la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!» en aura l'utilisation à des fins de communication, notamment.

Vos droits

Conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour des motifs légitimes.

Pour exercer vos droits, vous devez adresser un courrier au « Data Protection Officer » d'la Plateforme «L'Etat de droit, j'y crois!», accompagné d'un scan de votre titre d'identité comportant votre signature, à l'adresse électronique suivante : dpo@AVOCATS.BE.

Contact

Pour toute demande d'information concernant notre politique de protection des données, vous pouvez adresser un courrier au « Data Protection Officer » d'AVOCATS.BE à l'adresse électronique suivante : dpo@AVOCATS.BE.